

CHAPITRE VII - LE COMPTE DE CAPITAL FIXE

- 1. La formation brute de capital fixe..... 135**
- 2. La consommation de capital fixe et les autres postes du compte de capital fixe.. 139**

LE COMPTE DE CAPITAL FIXE

1. La formation brute de capital fixe

1.1. Le contenu du poste

1.1.1. Définition générale

D'après le Sec 95, « la **formation brute de capital fixe** est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives ou institutionnelles. Par actifs fixes, il faut entendre des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an.

Différents types de formation brute de capital fixe peuvent être distingués :

- a) les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes corporels ;
- b) les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes incorporels ;
- c) les améliorations majeures apportées aux actifs corporels non produits, en particulier aux terrains (l'acquisition d'actifs non produits est toutefois exclue) ;
- d) les coûts liés au transfert de la propriété d'actifs non produits tels les terrains ou les actifs brevetés (l'acquisition de ces actifs est cependant exclue).

La formation brute de capital fixe exclut les opérations classées en consommation intermédiaire comme les achats de petit outillage utilisé à des fins de production, les travaux courants d'entretien et de réparation... » (Sec 95, § 3.102 à 3.108).

A noter que les cessions d'actifs fixes excluent :

- a) la consommation de capital fixe (qui comprend les dommages accidentels courants qui sont prévus) ;
- b) les pertes exceptionnelles résultant, par exemple, de situations de sécheresse ou d'autres catastrophes naturelles (enregistrées comme autre changement de volume).

La formation brute de capital fixe doit être valorisée au prix d'acquisition, hors TVA déductible.

1.1.2. La FBCF de la branche agriculture

La formation brute de capital fixe de la branche agriculture comprend deux grandes composantes : d'une part la formation brute de capital fixe en produits agricoles et d'autre part la formation brute de capital fixe en produits non agricoles.

a) La FBCF en produits agricoles correspond à une production pour emploi final de la branche. La FBCF de la branche agriculture en produits agricoles est constituée exclusivement de deux types de produits : les animaux et les plantations.

La FBCF en animaux

Elle correspond aux animaux utilisés comme facteurs de production pendant plusieurs années ; il s'agit du cheptel de reproduction (y compris laitier) et des animaux de trait. Les animaux de boucherie sont comptabilisés en stocks.

La FBCF en animaux est égale à la différence entre les valeurs des entrées et des sorties d'actifs. Elle est donc calculée par la somme de quatre termes :

- les entrées en capital par naissance et croissance naturelle jusqu'à l'âge adulte
- les sorties pour abattage
- + le solde des échanges extérieurs d'animaux vivants (importations - exportations)

+ le solde des échanges intérieurs d'animaux vivants, qui correspond aux frais liés à l'acquisition d'animaux reproducteurs et de trait, inclus dans la valeur des achats, mais non dans les ventes de la branche.

La FBCF en animaux est évaluée pour les gros bovins, les porcins, les ovins, les caprins et les équidés. En revanche, elle exclut les veaux (par définition) et on la néglige pour les volailles et les autres animaux (tels que les lapins), puisqu'ils vivent en général moins d'un an.

La FBCF en plantations

Elle correspond aux végétaux à production permanente, c'est-à-dire les plantations d'arbres fruitiers et de vignes, pour la production de fruits et de vin. Elle représente la valeur de la croissance des arbres et des ceps jusqu'à ce qu'ils arrivent à maturité (compte tenu d'éventuelles cessions). Concrètement, elle est mesurée par les dépenses liées aux plantations : ces dépenses correspondent à la valeur des plants, ainsi qu'au coût des biens et des services liés à leur entretien jusqu'à leur maturité (engrais, phytosanitaires, salaires...). On ajoute également la valeur prise par les arbres après leur plantation et avant qu'ils n'arrivent à maturité. Il faut tenir compte également de la valeur des services liés aux échanges éventuels de plantations entre agriculteurs.

Cette définition montre que la valeur de la FBCF en plantations ne doit pas être diminuée de la valeur des arrachages, qu'il s'agisse d'arrachages courants ou d'arrachages exceptionnels, qui s'analysent soit comme des déclassements d'actifs (anticipés par la CCF), soit comme des « autres changements de volume d'actifs ». Il peut toutefois exister des cessions de plantations qui constituent une FBCF négative. D'une part, les plantations peuvent faire l'objet d'échanges entre agriculteurs, mais les cessions sont alors contrebalancées par des acquisitions et n'ont pas d'impact sur la valeur finale de la FBCF, aux services liés près. D'autre part, les arbres peuvent être coupés avant la fin de leur durée de vie normale pour être utilisés à diverses fins (consommation finale, consommation intermédiaire) : ce type de flux constitue une FBCF négative.

b) La FBCF en produits non agricoles correspond aux acquisitions nettes des cessions, par des unités de la branche agriculture, destinées à être utilisées dans le processus de production de la branche. Dans le cas contraire, elles sont exclues ; c'est le cas en particulier du logement des agriculteurs et de leurs salariés.

La FBCF en produits non agricoles correspond à des actifs fixes neufs ou existants, produits ou importés par d'autres branches (matériels, bâtiments), aux améliorations apportées aux actifs corporels non produits (travaux d'aménagement des terres pour irrigation, drainage...), aux acquisitions nettes des cessions d'actifs incorporels (logiciels), ainsi qu'aux coûts liés au transfert de propriété d'actifs non financiers non produits.

Remarque sur les coûts du transfert de propriété

Cette FBCF (poste P5132 dans la nomenclature des opérations comptables) correspond au coût de transfert de propriété d'actifs non financiers non produits. Ce coût comprend notamment les honoraires, commissions et émoluments versés aux géomètres, ingénieurs, notaires, experts, etc., ainsi que les impôts que doit payer le nouveau propriétaire pour le transfert de propriété (droits de mutation). Les actifs eux-mêmes, dans la mesure où ils sont non produits, n'entrent pas dans la FBCF ; ils sont inscrits au compte de patrimoine.

Dans le cas de la branche agriculture, ce poste représente les coûts relatifs aux achats de terres (actifs non produits corporels).

Toutefois, le contenu du poste est susceptible d'évoluer, en incluant des coûts de transferts de propriété sur des actifs non produits incorporels : la loi d'orientation agricole de décembre 2005 prévoit en effet la création du fonds agricole (art.1) et les droits à paiement unique (DPU) créés en 2006 constituent des actifs incorporels non produits qui peuvent être échangés.

Jusqu'en 2005, les « droits à produire », correspondant aux quotas de production ou aux primes définis par les politiques agricoles européennes et nationales, n'ont pas été considérés comme des actifs économiques au sens du SEC dans les comptes français. Compte tenu de la réglementation, les exploitants agricoles ne pouvaient exercer de droits de propriété sur ces quotas et il n'existait pas de marché libre spécifique aux « droits à produire ». Leur valeur économique était, de fait, incluse dans la valeur des terres. On constatait, par exemple que la valeur des terres était supérieure lorsque les transactions portaient sur des parcelles disposant de quotas laitiers.

À partir de 2006, la mise en place des droits à paiement unique (DPU) et d'un marché des DPU remet en cause cette pratique. Le nombre de DPU attribués à un exploitant est égal au nombre moyen d'hectares qui ont donné droit à certaines aides directes, sur la période de référence 2000-2001-2002. Chaque année, l'exploitant pourra activer ces DPU s'il peut justifier du nombre d'hectares admissibles au bénéfice de l'aide, appelée paiement unique. Le Conseil national de la comptabilité considère que le DPU constitue une immobilisation incorporelle dans la mesure où :

- le DPU correspond à un droit susceptible de générer une ressource que l'exploitant contrôle du fait d'événements passés (années de référence) et dont il attend des avantages futurs ;
- ce droit légal est, par ailleurs, susceptible d'être cédé, transféré avec ou sans terre en cas de cession, ou loué avec des terres dans le cadre d'un bail.

En tant qu'immobilisation incorporelle, les DPU seront inscrits à l'actif du bilan. Leur contrepartie au passif sera inscrite en fonds propres. Dans le compte de patrimoine, l'articulation entre les valeurs de début et de fin d'exercice se fera par les postes « autres changements de volume » (entrées ou sorties du système) et « gains et pertes nominales de valeur » (si la valeur d'échange sur le marché des DPU évolue).

1.2. L'évaluation de la FBCF hors TVA

1.2.1. La FBCF en produits agricoles

L'évaluation de la FBCF en produits agricoles concerne d'une part les animaux (reproducteurs et de trait) et d'autre part les plantations (vergers et de vignobles).

Dans la mesure où cette FBCF correspond à une production identifiée de la branche agricole elle-même, les méthodes d'évaluation détaillées sont décrites dans les chapitres relatifs à la production de ces produits (respectivement Chapitre II. §11 et §7).

1.2.2. La FBCF en produits non agricoles

a) La FBCF en matériel et bâtiment

Les évaluations sur la période 2000 reposent sur des estimations des niveaux de 1999 à 2001, effectuées en confrontant deux types de données : les premières évaluées à l'aide de sources agricoles, les secondes provenant des équilibres ressources-emplois du cadre central (Insee).

Les sources agricoles sont essentiellement constituées du Réseau d'information comptable agricole (Rica), dont les données ont permis d'évaluer les montants des immobilisations corporelles et incorporelles, à partir des données de bilan. Mais le Rica ne couvre que les exploitations agricoles professionnelles, de sorte qu'il faut extrapoler au champ complet. On a ainsi calculé des valeurs moyennes par unité de marge brute standard (MBS), puis on a appliqué ces valeurs moyennes à la MBS correspondante pour la totalité des exploitations agricoles, à l'aide des données issues du recensement agricole et des enquêtes sur la structure des exploitations.

Ces montants ont été complétés par la FBCF des Coopératives d'utilisation du matériel agricole (source : Fédération nationale des Cuma), la FBCF des entreprises de travaux agricoles (source : fichiers fiscaux des BIC), la FBCF des entreprises de paysagisme (source : fichiers fiscaux des BIC) et la FBCF des coopératives viticoles. A ces acquisitions directes des unités agricoles métropolitaines ont été ajoutées les valeurs des équipements en crédit-bail (source : comptes nationaux) et la FBCF de la branche agricole des Dom.

La comparaison Rica / autres sources (sur un champ identique) ne peut se faire que pour l'ensemble matériel et bâtiments, compte tenu d'une frontière imprécise dans le cas des installations spécialisées (laiteries...).

La FBCF en matériel de la branche agriculture comprend des produits divers, dont les principaux sont : les machines agricoles (dont les tracteurs), le matériel de manutention, les équipements frigorifiques, les voitures, les serres et les hangars métalliques, les équipements informatiques.

La FBCF en bâtiments de la branche agriculture comprend plusieurs composantes dont les principales représentent les constructions de bâtiments agricoles et, dans une moindre mesure, les travaux d'amélioration des terres (dépenses de drainage, d'irrigation...).

La FBCF en construction est évaluée chaque année à partir des données fournies par le ministère de l'Équipement. D'une part, on dispose des mises en chantier annuelles de bâtiments à usage agricole (source : fichiers administratifs du système Siclone, puis Sitadel à partir de 1998). D'autre part, le prix du m² avait été estimé dans le cadre d'une étude faite par le bureau ETME-International en 1979. Depuis lors, le prix du m² de ces mises en chantier est réévalué chaque année à l'aide de l'Indice du coût à la construction (ICC).

Les dépenses relatives à l'amélioration des terres (irrigation, drainage...) sont estimées à partir du Rica. Le prix de ces travaux est supposé évoluer comme celui de la FBCF en construction.

b) La FBCF en autres produits

Elle concerne les acquisitions de logiciels informatiques ainsi que les coûts de transfert de propriété liés aux achats de terres agricoles :

- la FBCF en logiciels informatiques est fournie par la division "Synthèse générale des comptes nationaux" de l'Insee (comptes des entreprises) ; son montant est modeste.

- les coûts de transfert de propriété sont évalués à environ 16 % de la valeur des terrains achetés par les agriculteurs (source : Société de conseil pour l'aménagement foncier et rural, Scafr). L'indice de volume correspond à l'évolution des superficies achetées.

1.3. La FBCF hors TVA déductible

La FBCF hors TVA déductible est obtenue en ajoutant la TVA non déductible à la FBCF hors TVA.

Le traitement de la TVA affectant la FBCF est analogue à ce qui est fait pour les consommations intermédiaires : une TVA « théorique » (totale, déductible et non déductible) est calculée comme si toutes les unités de la branche agriculture étaient redevables de la TVA, et pouvaient de ce fait déduire la TVA sur leurs achats de la TVA sur leurs ventes. La TVA non déductible est donc évaluée à partir de taux légaux de TVA non-déductible : tous les biens et services acquis à des fins de FBCF sont déductibles, à l'exception des voitures particulières, pour lesquelles on applique un taux de TVA non-déductible de 19,6 % (à partir d'avril 2000).

La différence entre la TVA théorique que les non-redevables auraient déduite s'ils étaient redevables, et le remboursement forfaitaire agricole (RFA) représente la sous-compensation TVA, qui constitue un impôt sur la production (en emplois du compte d'exploitation de la branche) dans la mesure où le montant du RFA est inférieur à cette TVA théorique. Dans le cas contraire, la différence serait comptabilisée en subventions d'exploitation, en ressources du compte d'exploitation.

1.4. Sources et méthodes pour les campagnes de comptes

L'évaluation de la formation brute de capital fixe en biens agricoles pour les années postérieures à 1994 est décrite de façon détaillée dans les chapitres relatifs à la production de ces produits (respectivement II.11 et II.79).

Les sources et méthodes utilisées pour l'élaboration de la FBCF en bâtiments, en logiciels et en coût de transfert de propriété sont respectivement les suivantes : enquêtes de branche BTP, Indice du coût de la construction pour les bâtiments, compte des entreprises pour les logiciels, Scafr pour les coûts de transfert de propriété.

Les évaluations de la FBCF en matériel reposent sur le Rica et les évaluations des équilibres ressources-emplois des comptes nationaux pour chaque type d'actif (machines agricoles, matériel...).

Tableau 1**Formation brute de capital fixe de la branche agriculture - Valorisation hors TVA**

En millions d'euros

	Valeur 1999	Indice de volume	Volume 2000	Indice de prix	Valeur 2000	Indice de volume	Volume 2001	Indice de prix	Valeur 2001
Produits agricoles	1 084		1 158		1 183		1 064		1 050
Plantations	630	89	561	104	581	99	576	103	592
Bétail	454	131	597	101	602	81	488	94	458
Produits non agricoles	7 805	95,5	7 456	104,9	7 825	97,9	7 658	104,3	7 984
Matériels	5 349	93,6	5 009	105,4	5 281	91,9	4 853	103,3	5 015
Bâtiments	2 187	100,4	2 196	103,5	2 273	112,2	2 549	105,8	2 697
Autres produits	268	93,9	252	107,6	271	94,4	256	106,4	272
Total	8 888	96,9	8 614	104,6	9008	96,8	8 722	103,6	9 034

Source : Insee.

Tableau 2**Formation brute de capital fixe de la branche agriculture - Valorisation hors TVA déductible**

En millions d'euros

	Valeur 1999	Indice de volume	Volume 2000	Indice de prix	Valeur 2000	Indice de volume	Volume 2001	Indice de prix	Valeur 2001
Produits agricoles	1 084	106,9	1 158	102,2	1 183	89,9	1 064	98,7	1 050
Plantations	630	89,1	561	103,6	581	99,1	576	102,8	592
Bétail	454	131,4	597	100,9	602	81,1	488	93,9	458
Produits non agricoles	7 844	95,6	7 499	104,9	7 866	97,9	7 700	104,2	8 027
Matériels	5 389	93,7	5 052	105,4	5 322	92,0	4 895	103,3	5 058
Bâtiments	2 187	100,4	2 196	103,5	2 273	112,2	2 549	105,8	2 697
Autres produits	268	93,9	252	107,6	271	94,4	256	106,4	272
Total	8 928	97,0	8 657	104,5	9 050	96,9	8 765	103,6	9 077

Source : Insee.

2. La consommation de capital fixe et les autres postes du compte de capital fixe

2.1. Problématique générale

Le SEC 95 définit les **actifs économiques** comme « des biens corporels ou incorporels servant de réserve de valeur sur lesquels des droits de propriété peuvent être exercés, individuellement ou collectivement, par des unités institutionnelles et dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période déterminée peuvent procurer des avantages économiques à leurs propriétaires. Par avantages économiques, on entend d'une part les revenus primaires tirés de l'utilisation de l'actif et, d'autre part, le montant qui pourrait être obtenu en cas de cessions ou de liquidation, montant qui inclut les éventuels gains ou pertes de détention » (SEC 95; § 7.10 et 7.11).

Le SEC 95 distingue les types d'actifs suivants :

Actifs non financiers

Actifs produits

- Actifs fixes

- Actifs fixes corporels

- Actifs fixes incorporels

- Stocks

- Objets de valeur

Actifs non produits

Actifs financiers

L'ensemble des actifs est décrit dans le compte de patrimoine. En revanche le compte de capital fixe porte sur les seuls actifs fixes, qui sont des actifs non financiers produits. Les actifs fixes non financiers non produits (terrains...), qui représentent également des facteurs de production, en sont exclus.

Le compte de capital fixe constitue le cadre comptable qui fournit une synthèse de la valeur économique des actifs fixes produits, permettant d'articuler les éléments de flux (la formation brute ou nette de capital fixe) et les éléments de stocks (le capital fixe brut ou net). En particulier, le compte de capital fixe permet d'explicitier les variations d'actif entre deux années successives.

La variation de la valeur du capital fixe brut de l'année n peut se décomposer en quatre éléments : (1) la formation brute de capital fixe de l'année n, (2) les déclassements de biens effectués au cours de cette année (à déduire), (3) les autres changements de volumes bruts, intervenus au cours de la même année, (4) les autres changements liés aux variations de prix, appelés gains nominaux de détention bruts :

$$\text{CFB}(n) - \text{CFB}(n-1) = \text{FBCF}(n) - \text{DEC}(n) + \text{ACVB}(n) + \text{GNDB}(n).$$

De même, la variation de la valeur du capital fixe net de l'année n peut se décomposer en quatre éléments : (1) la formation brute de capital fixe de l'année n, (2) la consommation de capital fixe (à déduire), (3) les autres changements de volume nets et (4) les gains nominaux de détention nets :

$$\text{CFN}(n) - \text{CFN}(n-1) = \text{FBCF}(n) - \text{CCF}(n) + \text{ACVN}(n) + \text{GNDN}(n).$$

La valeur de la formation brute de capital fixe déduction faite de la consommation de capital fixe est aussi appelée formation nette de capital fixe (FNCF) :

$$\text{FNCF}(n) = \text{FBCF}(n) - \text{CCF}(n).$$

2.2. Description des postes du compte de capital fixe

2.2.1. Le capital fixe brut et le capital fixe net

Les **actifs produits** décrits dans le compte de capital fixe de la branche agriculture sont : les actifs fixes non financiers corporels et les actifs fixes non financiers incorporels. Les actifs fixes non financiers corporels sont utilisés de façon répétée et continue dans le processus de production pendant plus d'un an. Ils sont constitués d'une part de produits agricoles (plantations de vergers et de vignobles, animaux utilisés à des fins de production pendant plusieurs années, c'est-à-dire animaux reproducteurs et laitiers, animaux de trait) et, d'autre part, de produits non agricoles (machines, équipements, bâtiments et ouvrages de génie civil). Les actifs fixes non financiers incorporels de la branche agriculture sont constitués de logiciels informatiques, dont le montant est modeste, et de coûts de transfert de propriété (honoraires, commissions...).

La valeur du capital fixe brut est évaluée comme si les actifs étaient acquis dans leur état d'origine à la date d'établissement du compte. Ces derniers sont enregistrés au prix d'acquisition de l'année du compte s'ils sont achetés, au prix de base de l'année du compte s'ils sont produits pour compte propre (cas des plantations et des animaux).

Cependant, pour tenir compte de leur perte d'efficacité avec le temps et pour avoir une mesure du capital fixe représentative de la dépense qu'il conviendrait d'effectuer pour remplacer les éléments en l'état, on détermine également la valeur du capital fixe net, qui correspond à la valeur du capital excluant la dépréciation liée à leur usure ou à leur obsolescence.

2.2.2. La consommation de capital fixe

La dépréciation annuelle liée à l'usure du capital et à son obsolescence est appelée consommation de capital fixe. Elle est ainsi définie par le Sec 95 : « *dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale ou d'obsolescence prévisible, y compris une provision pour perte d'actifs fixes à la suite de dommages accidentels assurables. La consommation de capital fixe doit être calculée pour tous les actifs fixes (à l'exception des animaux), tant corporels qu'incorporels, pour les améliorations majeures apportées à des actifs non produits et pour les coûts du transfert de la propriété d'actifs non produits* » (Sec 95; § 6.02 et 6.03).

Ainsi, la consommation de capital fixe de la branche agriculture est évaluée pour les plantations de vergers et de vignobles, les équipements et matériels agricoles, les bâtiments d'exploitation, les travaux de drainage et d'irrigation et les coûts de transfert de propriété des terres agricoles. En ce qui concerne les animaux enregistrés en capital fixe, on devrait en principe évaluer, comme pour les autres actifs, une consommation de capital fixe, correspondant à une mesure de la baisse anticipée de l'efficacité productive des animaux utilisés comme facteurs de production. Cependant, de nombreuses difficultés pratiques rendent particulièrement délicate l'évaluation de la consommation de capital fixe pour ce type d'actif. En effet, la dépréciation en termes de productivité et de valeur économique est liée à l'âge de l'animal, mais n'est pas un phénomène direct, régulier et continu, comme c'est implicitement le cas pour une dépréciation normale. De plus, le retrait d'animaux du troupeau de production peut dépendre de l'environnement économique (évolution des conditions de marché, notamment de l'offre et de la demande en viande, des prix de la production, du coût des aliments...). Ainsi, il a été considéré dans le SEC 95 qu'un calcul de consommation de capital fixe pour les animaux ne pourrait être que très artificiel et relativement déconnecté de la réalité économique, surtout pour les années affectées de fortes perturbations du marché.

Dans le compte de production de la branche agriculture, la consommation de capital fixe est déduite du solde brut, la valeur ajoutée brute, pour obtenir le solde enregistré en net, la valeur ajoutée nette. Les soldes des deux comptes suivants, le compte d'exploitation et le compte de revenu d'entreprise sont ensuite également présentés en net : le revenu mixte net et le revenu net d'entreprise.

Dans le compte de capital fixe, l'évaluation de la formation brute de capital fixe de l'année n, qui représente la valeur des acquisitions moins les cessions, est complétée par le calcul d'une formation de capital fixe nette (en déduisant la consommation de capital fixe de la formation brute de capital fixe) afin d'apprécier la croissance nette du capital.

2.2.3. Les déclassements

Les déclassements représentent les sorties du stock de capital fixe, qui sont les mises au rebut, dans le cas d'une usure ou d'une obsolescence normale. Ils correspondent en quelque sorte à la "mort" du capital brut et doivent être déduits de la formation brute de capital fixe lors de l'évaluation de la variation du stock de capital brut entre n-1 et n. La notion de déclassement est à distinguer de celle de consommation de capital fixe, qui correspond à l'amortissement du capital net et qui est déduite de la formation brute de capital fixe pour évaluer la variation du stock de capital net entre n et n-1. Les déclassements sont constatés à la date de la mise au rebut de l'actif correspondant alors que la consommation de capital fixe est mesurée tout au long de la période d'utilisation.

Quand les animaux reproducteurs et de trait (actifs fixes) passent dans la catégorie des animaux de boucherie (actifs circulants) pour abattage, la perte de valeur occasionnée par le changement de classification (décote de réforme) correspond à un déclassement (cf. Chapitre II sur la production, §11 sur le bétail).

Les sorties de stock dues à des événements exceptionnels ne sont pas considérées comme des déclassements, mais comme des autres changements de volume.

2.2.4. Les autres changements de volume

Les autres changements de volume sont des « *flux qui remplissent différentes fonctions, une des principales étant de permettre à certains actifs d'entrer dans le système ou de le quitter. Une seconde fonction des autres changements de volume est d'enregistrer les conséquences d'événements exceptionnels imprévus qui affectent les avantages économiques que procurent les actifs* » (Sec 95; § 6.15).

Dans le premier cas, ils se distinguent de la FBCF en ce qu'il ne s'agit pas d'échanges entre tiers; dans le second cas, ils se distinguent de la CCF et des déclassements en ce qu'ils résultent d'évènements exceptionnels imprévus.

Ainsi, dans le cas des animaux reproducteurs et de trait (actifs fixes) qui passent dans la catégorie des animaux de boucherie (actifs circulants) pour abattage, la sortie des actifs fixes est traitée en autres changements de volume. Les sorties sont valorisées au prix de sortie, c'est-à-dire au prix des abattages, lequel est plus faible que le prix des animaux reproducteurs.

Par ailleurs, les abattages exceptionnels d'animaux victimes d'une épidémie, destinés à retirer ces animaux du marché, ne sont pas déduits de la formation brute de capital fixe lorsqu'il s'agit d'animaux enregistrés en stocks de capital fixe : ces abattages sont comptabilisés en autres changements de volumes²². De même, les arrachages exceptionnels de plantations de vergers ou de vignobles, notamment dans le cadre d'une politique de réduction de l'offre, sont également considérés comme des autres changements de volumes.

Remarque : les aides visant à compenser les pertes financières liées à des retraits exceptionnels, du type des exemples précédents, sont enregistrées en « autres transferts en capital » lorsqu'ils correspondent à un autre changement de volume²³.

Signalons enfin que, dans les autres changements de volumes, peuvent également être enregistrées les destructions d'actifs dues à des catastrophes et à des phénomènes à caractère exceptionnel (tremblements de terre, irruptions volcaniques, ouragans, inondations, feux de forêts...), ainsi que les modifications affectant l'imputation économique d'un bien.

2.2.5. Les gains nominaux de détention

Les gains nominaux de détention « *constituent une catégorie d'autres changements de la valeur des actifs, des passifs, et, partant, de la valeur nette qui reflète les variations du niveau et de la structure de leurs prix. Un gain nominal de détention sur un actif se définit comme le changement de valeur qu'enregistre le propriétaire de cet actif à la suite d'une variation de son prix* » (SEC 95; §6.35 et 6.36). Un gain de détention peut être soit positif, soit négatif ; il s'agit alors d'une perte de détention.

2.3. Méthode d'évaluation

La valeur du capital fixe brut à une date donnée peut être reconstituée en cumulant les valeurs des entrées et en retirant les déclassements qui sont intervenus sur toutes les années antérieures à la date considérée (ou à partir d'une date suffisamment éloignée pour que soit négligeable le poids des éléments qui auraient pu être acquis antérieurement et ne pas avoir été déclassés entre temps). De la même façon, on peut reconstituer la valeur du capital net en cumulant les valeurs des entrées diminuées des amortissements. L'absence d'informations statistiques sur les déclassements et les amortissements conduit à utiliser une méthode indirecte, c'est-à-dire une méthode chronologique où les déclassements et les amortissements se déduisent des entrées à partir, respectivement, des lois de mortalité et des lois de dépréciation des équipements. Cette méthode est connue sous le nom d'inventaire permanent²⁴. Cette méthode nécessite de disposer d'une part de montants de la formation brute de capital fixe en valeur et en volume et d'autre part de données sur les paramètres de durée de vie (durée de vie moyenne, durée de vie maximale et écarts-type).

²² Dans le cas d'animaux enregistrés en travaux en cours, ces abattages doivent en revanche être déduits de la production.

²³ Elles sont enregistrées en "subventions d'exploitation" lorsque la valeur du bien détruit est déduite de la production.

²⁴ Elle a été mise au point par Jacques Mairesse; cf. "L'évaluation du capital fixe productif-méthodes et résultats"; Collection C de l'Insee, n°18-19,1972.

2.3.1. Les étapes successives des évaluations

Les évaluations sont dans un premier temps effectuées en volume, toutes les grandeurs étant ramenées aux prix de l'année de base (année 2000). Les données en valeur en sont ensuite déduites à l'aide des indices de prix de la formation brute de capital fixe : on reprend les indices de prix annuels pour les flux (déclassements et consommation de capital fixe) et on effectue une moyenne géométrique de deux indices de prix annuels successifs pour les stocks de capital fixe en fin d'année. Les différentes étapes suivies pour évaluer les différents éléments du compte de capital fixe en volume sont les suivantes.

- Le **capital fixe brut** en volume représente le stock de capital à une date donnée, c'est-à-dire la totalité des biens de capital toujours exploités. Il est déterminé à partir de la FBCF en volume et des coefficients de survie de l'actif :

$$CFB_t = \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot S_j$$

où :

CFB_t = stock de capital brut (fin de l'année t)

m = durée de vie maximale du capital

I_{t-j} = Formation Brute de Capital Fixe de l'année t-j (FBCF)

S_j = coefficient de survie

t = année du calcul du stock de capital (en fin d'année).

Les coefficients de survie sont estimés à partir d'une loi log-normale. En effet, le calcul du capital pour une année donnée ne concerne pas qu'un seul actif, mais la somme de plusieurs actifs dont la dispersion des durées de vie est approchée par une fonction de survie. Dans de tels cas, la distribution log-normale est généralement retenue. En effet, cette distribution permet, à partir des données sur les paramètres de durée de vie (durée de vie moyenne, écart-type et durée de vie maximale), de faire des hypothèses aboutissant à une courbe du type voulu, c'est-à-dire représentative de la loi de mortalité de l'équipement concerné. Cette méthode aboutit à une durée de vie maximale de l'ordre de 2 à 3 fois la durée de vie moyenne.

La distribution log-normale est donnée par la fonction de densité :

$$f(x) = \frac{1}{\sigma\sqrt{2\pi}} \times \frac{1}{x} \exp\left(-\frac{1}{2\sigma^2}(\ln x - \mu)^2\right)$$

avec :

μ = moyenne de la distribution log-normale

σ = écart-type de la distribution log-normale

- Les **déclassements** annuels, qui représentent les sorties du stock de capital sont évalués ainsi :

$$DEC_t = \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot D_j$$

où les coefficients de déclassement D_j sont obtenus à l'aide des coefficients de survie S_j : ils expriment le taux de déclassement annuel d'un investissement passé ou présent :

$$D_t = S_{t-1} - S_t$$

- La consommation de capital fixe en volume en est ensuite déduite :

$$CCF_t = \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot C_j$$

où les coefficients de consommation de capital fixe C_j , qui expriment le taux d'amortissement annuel d'un investissement passé ou présent, sont définis comme le produit du vecteur des coefficients de déclassement D_j et d'une matrice inverse de la durée d'utilisation, reposant sur l'hypothèse d'amortissement linéaire, c'est-à-dire que l'on répartit la valeur à amortir de manière égale sur toute la durée probable de l'utilisation du bien de capital :

$$\begin{pmatrix} C_0 \\ C_1 \\ \vdots \\ \vdots \\ C_m \end{pmatrix} = \begin{pmatrix} 1 & 1/2 & 1/3 & \cdots & 1/m+1 \\ 0 & 1/2 & 1/3 & \cdots & 1/m+1 \\ 0 & 0 & 1/3 & \cdots & 1/m+1 \\ \vdots & \vdots & \vdots & \cdots & \vdots \\ 0 & 0 & 0 & \cdots & 1/m+1 \end{pmatrix} \times \begin{pmatrix} D_0 \\ D_1 \\ \vdots \\ \vdots \\ D_m \end{pmatrix}$$

Puisque la somme de chaque colonne de la matrice vaut 1, on a $\sum_{j=0}^m C_j = \sum_{j=0}^m D_j$. Les coefficients C_j sont des lissages des coefficients D_j .

- **Le capital net** en volume en fin d'année est ensuite ainsi défini : $CFN_t = \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot N_j$ où les coefficients de survie en valeur nette, N_j , sont calculés à partir des coefficients C_j : $N_t = 1 - C_0 - C_1 - \dots - C_t$

Les coefficients N_j expriment la part du capital non amorti d'un investissement passé ou présent.

On complète ensuite ces calculs avec les équations d'équilibre :

$$CFB_t = CFB_{t-1} + I_t - DEC_t$$

$$CFN_t = CFN_{t-1} + I_t - CCF_t$$

La première égalité nous permet d'initialiser la première valeur des coefficients de déclassement D_0 .

$$\text{En effet : } CFB_t = CFB_{t-1} + I_t - Dec_t$$

$$\Rightarrow \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot S_j = \sum_{j=0}^m I_{t-1-j} \cdot S_j + I_t - \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot D_j$$

$$\Rightarrow [I_t \cdot S_0 + I_{t-1} \cdot S_1 + \dots + I_{t-m} \cdot S_m] = [I_{t-1} \cdot S_0 + I_{t-2} \cdot S_1 + \dots + I_{t-1-m} \cdot S_m] + I_t + [I_t \cdot D_0 + I_{t-1} \cdot D_1 + \dots + I_{t-m} \cdot D_m]$$

$$\Rightarrow [S_0 \cdot I_t + S_1 \cdot I_{t-1} + \dots + S_m \cdot I_{t-m}] = (1 - D_0) \cdot I_t + (S_0 - D_1) \cdot I_{t-1} + \dots + (S_{m-1} - D_m) \cdot I_{t-m} + I_{t-1-m} \cdot S_m$$

$$\xrightarrow{d'o\grave{u}} S_0 = 1 - D_0$$

$$S_1 = S_0 - D_1$$

⋮ ⋮

$$S_m = S_{m-1} - D_m$$

Le coefficient de survie S_0 étant nécessairement de 1, il vient $D_0 = 0$

De plus, le coefficient de survie est nul à partir de l'année de vie maximale m du capital ($S_{m+i} = 0$ pour $i \geq 0$) et par conséquent le coefficient D_m est égal à S_{m-1} .

La seconde égalité permet de mettre en évidence la définition de **la consommation de capital fixe**.

$$\text{En effet : } CFN_t = CFN_{t-1} + I_t - CCF_t$$

$$\Rightarrow \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot N_j = \sum_{j=0}^m I_{t-1-j} \cdot N_j + I_t \cdot \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot C_j$$

$$\Rightarrow [I_t \cdot N_0 + I_{t-1} \cdot N_1 + \dots + I_{t-m} \cdot N_m] = [I_{t-1} \cdot N_0 + I_{t-2} \cdot N_1 + \dots + I_{t-1-m} \cdot N_m] + I_t \cdot [I_t \cdot C_0 + I_{t-1} \cdot C_1 + \dots + I_{t-m} \cdot C_m]$$

$$\Rightarrow [N_0 \cdot I_t + N_1 \cdot I_{t-1} + \dots + N_m \cdot I_{t-m}] = (1 - C_0) \cdot I_t + (N_0 - C_1) \cdot I_{t-1} + \dots + (N_{m-1} - C_m) \cdot I_{t-m} + I_{t-1-m} \cdot N_m$$

$$\xrightarrow{d'o\grave{u}} N_0 = 1 - C_0$$

$$N_1 = N_0 - C_1$$

⋮ ⋮

$$N_m = N_{m-1} - C_m$$

C'est-à-dire que $C_j = N_{j-1} - N_j$: la consommation de capital fixe à une date j donnée correspond à la perte/gain de valeur du capital net entre la date $j-1$ et la date j .

Les deux tableaux suivants (tableaux 3 et 4) permettent de résumer la démarche suivie pour les évaluations en volume et en valeur. Outre les éléments dont la chaîne de calcul vient d'être décrite, ils intègrent également les autres changements de volume qui sont des données exogènes au système. L'enregistrement de montants dans ce poste du compte est irrégulière puisqu'ils correspondent essentiellement à des retraits exceptionnels d'actifs.

Remarque

Dans le cas des actifs fixes en animaux, l'élaboration du compte est relativement simplifiée puisqu'on n'évalue pas de consommation de capital fixe. Outre la formation brute de capital fixe qui est une donnée exogène (comme pour tous les actifs), on détermine directement le montant de capital fixe brut à partir de la valeur des effectifs d'animaux présents dans le cheptel à la fin de chaque année (valorisés par le prix de la FBCF en fin d'année) de laquelle on retranche la valeur de la décote de réforme²⁵. Les gains (ou pertes) nominaux de détention en sont ensuite déduits.

²⁵ L'évaluation de la décote de réforme est définie dans le chapitre relatif à la production de bétail.

Tableau 3
Construction des tableaux du compte de capital fixe pour les valeurs en prix constants

Volume à prix constants	Année n
Capital fixe brut	Σ FBCF x Coefficients S + autres changements de volumes bruts
Formation brute de capital fixe	donnée exogène
Déclassement de capital Fixe brut	Σ FBCF x Coefficients D
Autres changements de volumes brut	valeur à prix courants / indice des prix de l'année n ¹ x 100
Capital fixe net	Σ FBCF x Coefficients N + autres changements de volumes nets
Formation nette de capital fixe	FBCF - consommation de capital fixe
Consommation de capital fixe	Σ FBCF x Coefficients C
Autres changements de volumes nets	valeur à prix courants / indice des prix ¹ de l'année n x 100

1. Indice des prix = 100 x FBCF en prix courants / FBCF en prix constants.

Tableau 4
Construction des tableaux du compte de capital fixe pour les valeurs en prix courants

Valeurs à prix courants	Année n
Capital fixe brut	valeur à prix constants x moyenne géométrique des indices de prix de l'année n et n+1 /100
Formation brute de capital fixe	donnée exogène
Déclassement de capital fixe brut	valeur à prix constants x indice des prix de l'année n /100
Autres changements de volumes brut	donnée exogène
Gains/Pertes nominaux de détention brut	capital fixe brut de l'année n - capital fixe brut de l'année (n-1) - FBCF de l'année n + déclassement de l'année n - autres changements de volumes brut de l'année n
Capital fixe net	valeur à prix constants x moyenne géométrique des indices de prix de l'année n et n+1 /100
Formation nette de capital fixe	valeur en prix constants x indice des prix de l'année n /100
Consommation de capital fixe	valeur en prix constants x 100 / indice des prix de l'année n
Autres changements de volumes nets	donnée exogène
Gains/Pertes nominaux de détention nets	capital fixe net de l'année n - capital fixe net de l'année (n-1) - FNCF de l'année n - autres changements de volumes nets de l'année n

1. Indice des prix = 100 x FBCF en prix courants / FBCF en prix constants.

2.3.2. La détermination des paramètres

Dans le modèle à prix constants, les entrées correspondent à la formation brute de capital fixe (FBCF) et les sorties correspondent essentiellement soit aux déclassements, soit à la consommation de capital fixe. Les déclassements et la consommation de capital fixe sont calculés à partir des flux d'entrée, moyennant certaines hypothèses concernant la loi de mortalité des actifs : moyenne et écart-type, ou moyenne et coefficient de dispersion.

La base 2000 reprend les paramètres de la base 95, entièrement recalculés pour mieux correspondre aux spécificités agricoles, avec des durées de vie souvent plus courtes qu'en base 80. Exception faite pour les vergers, les informations disponibles sont cependant relativement limitées et parcellaires. Les durées de vie retenues ici pourront certainement être améliorées, ou mises à jour, à partir d'études complémentaires ou d'inventaires précis.

A. Estimation des paramètres de durée de vie

a) Les vergers

Une étude de 1990²⁶, réalisée par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) analysait en détail les six vergers prédominants en France, à savoir les pommiers, les poiriers, les pêchers, les pruniers, les abricotiers et les cerisiers. Elle fournissait des durées de vie moyennes avec plusieurs scénarios d'évolution.

Paramètres de durée de vie retenus dans l'étude du CTIFL (1990)

Verger	Durée de vie moyenne retenue dans les scénarios de la CTIFL	Age maximum retenu dans l'étude de la CTIFL
Pommier	19,5	40
Poirier	24	55
Pêcher	14	30
Abricotier	18,5	40
Cerisier	29	70
Prunier	23	55

Le compte de capital fixe distingue les vergers de pommiers, de poiriers, de pêchers, mais regroupe les autres catégories de verger. Il convenait donc d'estimer des paramètres moyens pour l'ensemble abricotiers-cerisiers-pruniers. En terme de superficie, les vergers de pruniers dominent ceux de cerisiers et d'abricotiers.

Superficies de trois catégories d'arbres fruitiers

En ha

Année	Abricotier	Prunier	Cerisier
1977	16561	18698	22587
1982	11279	19656	15922
1987	12106	18271	13948

De plus les paramètres concernant le prunier (durée de vie moyenne 23 ans et âge maximal 55 ans) se situent exactement dans la moyenne des paramètres des cerisiers et abricotiers. En définitive, il a été retenu une durée de vie moyenne de 23 ans pour la rubrique "autres arbres fruitiers".

b) Les vignobles

D'après l'Inra²⁷, il convenait de différencier les vignobles de vins d'appellation d'origine et de vins de pays, des autres vignobles. Les premiers ont en effet une durée de vie plus longue qui peut être fixée à 30 ans en moyenne et à 60 ans maximale, alors que les autres, de par leur qualité moindre, sont composés de pieds de vigne remplacés plus fréquemment. Leur durée de vie peut-être estimée à 25 ans en moyenne et à 50 ans au maximum.

Finalement et compte tenu des contraintes de la loi log-normale, les valeurs exactes retenues pour les plantations de vergers et de vignobles sont résumées dans le tableau suivant.

²⁶ CTIFL-Rapports, 1990 : "les exploitations fruitières françaises". CTIFL-Etudes, 1990 : "Le verger européen, tendances du potentiel de production 87/92" et "Le verger français, tendances du potentiel de production 87/97".

²⁷ Inra. Laboratoire de recherche de Montpellier. unité expérimentale d'oenologie de Pech-Rouge

Paramètres de durée de vie retenus pour les plantations dans le compte de capital

Plantations	Durée de vie moyenne	Durée de vie maximale	Durée de vie moyenne retenue en base 1980
Pommiers	20	40	30
Poiriers	24	48	30
Pêchers	14	31,5	18
Autres arbres fruitiers	23	46	30
Vigne raisin de table	25	50	40
Champagne	30	60	40
Bourgogne	30	60	40
Alsace	30	60	40
Loire-Atlantique	30	60	40
Vignobles pour VQPRD	30	60	40
Cognac	30	60	40
Vignobles pour vin de table	25	50	40

c) Le matériel

Lors du réexamen des durées de vie moyenne du matériel en base 95, il est apparu que les normes recommandées par le Rica²⁸ (Réseau d'information comptable agricole) étaient sensiblement plus faibles que celles qui avaient été retenues lors des précédentes estimations en la matière, qui remontaient au milieu des années soixante-dix. Ces dernières ont semblé particulièrement élevées, mais, compte tenu des durées de vie retenues pour les autres branches, il a semblé en outre que celle du Rica étaient légèrement sous-évaluées, quoique certainement plus proches de la réalité.

Paramètres de durée de vie minimum et maximum pour la durée de vie moyenne des matériels

Matériel	Durée de vie moyenne minimum (données Rica)	Durée de vie moyenne maximum (base 1980)
Hangar métallique	pas de valeur	29
Matériel de serres ¹	10*	10*
Moteurs	10	18
Matériel de manutention	11	22
Tracteurs	10	18
Autres matériels	12	20
Matériel de transport	10	22

1. Les données sont identiques car la base 80 utilisait déjà la donnée Rica.

En définitive, les paramètres retenus sont résumés ci-dessous.

Paramètres de durée de vie retenus pour les matériels dans le compte de capital

Matériel	Durée de vie moyenne	Durée de vie maximale
Hangar métallique	22	44
Matériel de serres	12	24
Moteurs	12	24
Matériel de manutention	14	31,5
Tracteurs	12	24
Autres machines agricoles	14	31,5
Matériel de transport	12	24
Matériel informatique	8	16

²⁸ Rica, Insee et SSP, règlement n° 118 - 66 -CEE.

d) Les bâtiments

L'utilisation de bâtiments dans le cadre des activités agricoles présente des caractéristiques qui ne permettent pas de fonder les estimations de durée de vie sur celles des autres branches d'activité. En effet, la plupart des études dans les autres secteurs d'activité donne une durée de vie moyenne de 40 ans pour les bâtiments. Or, compte tenu des progrès technologiques réalisés dans le bâtiment agricole et de la diversité des types de construction et des matériaux utilisés, il convient de retenir des valeurs beaucoup plus faibles. Les informations, qui ont pu être regroupées à dire d'experts pour la base 95 vont dans ce sens et conduisent aux données ci-dessous.

Paramètres de durée de vie retenus pour les bâtiments dans le compte de capital

Bâtiments	Durée de vie moyenne	Base 1980	Durée de vie moyenne maximale
Etables, écuries, bergeries	20	25-27	45
Porcheries	15	19	37,5
Poulaillers	16	20	36
Serres	12	16	27
Autres bâtiments	20	25	45
Drainage	12	15	24

e) Les autres produits

Pour les logiciels, on peut considérer qu'il n'y a pas lieu d'introduire de spécificités pour la branche agricole par rapport aux autres branches d'activité. Quant aux coûts de transferts de propriété, on convient conventionnellement que la consommation de capital fixe est intégralement effectuée la même année que la formation brute de capital fixe.

Paramètres de durée de vie retenus pour les "autres produits" dans le compte de capital

Autres produits	Durée de vie moyenne	Durée de vie maximale
Logiciels	6	12
Coût de transfert de propriété	0	0

B. Estimation des écarts-types

Concernant les écarts-types de ces produits, on constate qu'ils sont généralement évalués entre 0,5 et 0,6 pour les autres branches d'activités. On retrouve également ces chiffres dans les préconisations d'une note²⁹ de 1979 sur les amortissements de l'agriculture. Ici cette fourchette a été étendue à des valeurs inférieures à 0,5. En effet, il faut noter qu'à durée de vie moyenne et maximale identiques, plus l'écart-type est grand, plus l'approximation donnée par la durée de vie retenue pour le calcul est grande.

²⁹ "Les amortissements de l'agriculture", note présentée à la commission des comptes de l'Agriculture le 24 Avril 1979. Morel et Viguier, division agriculture de l'Insee.

Ecarts-types de la durée de vie

En année

	Ecarts-types
Plantations	
Pommier	0,45
Poirier	0,44
Pêcher	0,53
Autres arbres fruitiers	0,45
Vignobles	0,44
Matériel	
Hangar métallique	0,45
Matériel de serres	0,48
Moteurs	0,48
Matériel de manutention	0,53
Tracteurs	0,48
Autres matériels	0,53
Matériel de transport	0,48
Bâtiments	
Etables, écuries, bergeries	0,51
Porcheries	0,57
Poulaillers	0,52
Serres	0,54
Autres bâtiments	0,51
Drainage	0,48
Autres produits	
Matériel informatique	0,52
Logiciels	0,56
Coût de transfert de propriété	/

2.4. Tableaux récapitulatifs de 1999 à 2001

Les tableaux suivants présentent l'ensemble des éléments du compte de capital fixe pour le bétail, les plantations, le matériel, les bâtiments, les autres produits et enfin le total.

Tableau 5
Compte de capital fixe de la branche agriculture

En millions d'euros

	1999	2000	2001
Formation brute de capital fixe	8 928	9 050	9 077
Déclassement de capital fixe brut	7 229	7 538	7 823
Autres changements de volumes brut	-561	-508	-475
Gains/Pertes nominaux de détention brut	3 382	3 490	4 346
Capital fixe brut en fin d'année	126 487	130 979	136 103
Formation nette de capital fixe	1 553	1 259	917
Consommation de capital fixe	7 374	7 790	8 161
Autres changements de volumes nets	-545	-501	-471
Gains/Pertes nominaux de détention nets	1 761	996	2 721
Capital fixe net en fin d'année	70 879	72 634	75 800

Source : Insee.

Tableau 6
Compte de capital fixe de la branche agriculture détaillé

En millions d'euros

Par type d'actifs	1999	2000	2001
Bétail			
Formation brute de capital fixe	454	602	458
Déclassement de capital fixe brut	0	0	0
Autres changements de volumes brut	-460	-463	-452
Gains/Pertes nominaux de détention brut	104	-1 584	1 030
Capital fixe brut en fin d'année	13 209	11 763	12 800
Formation nette de capital fixe	454	602	458
Consommation de capital fixe	0	0	0
Autres changements de volumes nets	-460	-463	-452
Gains/Pertes nominaux de détention nets	104	-1 584	1 030
Capital fixe net en fin d'année	13 209	11 763	12 800
Plantations			
Formation brute de capital fixe	630	581	592
Déclassement de capital fixe brut	543	571	594
Autres changements de volumes brut	-5	-45	-24
Gains/Pertes nominaux de détention brut	427	503	381
Capital fixe brut en fin d'année	15 793	16 261	16 616
Formation nette de capital fixe	34	-32	-34
Consommation de capital fixe	595	612	626
Autres changements de volumes nets	-4	-37	-20
Gains/Pertes nominaux de détention nets	212	252	190
Capital fixe net en fin d'année	7 946	8 128	8 264
Matériel			
Formation brute de capital fixe	5 389	5 322	5 058
Déclassement de capital fixe brut	4 699	4 896	5 032
Autres changements de volumes brut	0	0	0
Gains/Pertes nominaux de détention brut	2 018	2 998	1 523
Capital fixe brut en fin d'année	63 955	67 379	68 928
Formation nette de capital fixe	754	388	-72
Consommation de capital fixe	4 635	4 935	5 130
Autres changements de volumes nets	0	0	0
Gains/Pertes nominaux de détention nets	1 016	1 517	769
Capital fixe net en fin d'année	32 450	34 355	35 052
Bâtiment			
Formation brute de capital fixe	2 187	2 273	2 697
Déclassement de capital fixe brut	1 728	1 808	1 933
Autres changements de volumes brut	-96	0	0
Gains/Pertes nominaux de détention brut	834	1 570	1 410
Capital fixe brut en fin d'année	33 468	35 503	37 677
Formation nette de capital fixe	307	298	561
Consommation de capital fixe	1 880	1 975	2 136
Autres changements de volumes nets	-80	0	0
Gains/Pertes nominaux de détention nets	429	810	730
Capital fixe net en fin d'année	17 239	18 347	19 638
Autres produits			
Formation brute de capital fixe	268	271	272
Déclassement de capital fixe brut	259	264	264
Autres changements de volumes brut	0	0	0
Gains/Pertes nominaux de détention brut	0	3	2
Capital fixe brut en fin d'année	62	73	83
Formation nette de capital fixe	4	3	4
Consommation de capital fixe	264	268	269
Autres changements de volumes nets	0	0	0
Gains/Pertes nominaux de détention nets	0	2	1
Capital fixe net en fin d'année	36	40	45

Source : Insee.

